



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 71/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

PROCURATIONS

M. LOUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de mouvement de personnel et afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de créer trois postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces créations de poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer trois postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe tels que définis ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

